

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2021 Numéro de version 4 Révision: 26.04.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit weberseal PU 40 (FR)

Numéro de la fiche de données de sécurité : XXP015410

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / du mélange Matériel d'étanchéité polyuréthane

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

SAINT-GOBAIN WEBER France 2/4 Rue Marco Polo ZAC des Portes de Sucy

F-94370 SUCY EN BRIE Phone: +33 1 49 82 83 00

www.weber.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Le numéro ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate

Mentions de danger

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

(suite page 2)

Page: 1/11

Page: 2/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2021 Numéro de version 4 Révision: 26.04.2021

Nom du produit weberseal PU 40 (FR)

(suite de la page 1)

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Informations selon le règlement (UE) 2020/1149 concernant les diisocyanates: À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle. Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.

EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description : Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux :		
Numéro CE: 905-588-0 Reg.nr.: 01-2119486136-34- xxxx	reaction mass of ethylbenzene and xylene Plam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 Limite de concentration spécifique: STOT RE 2; H373: C ≥ 10 %	3-7%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Reg.nr.: 01-2119489379-17- xxxx	dioxyde de titane Carc. 2, H351, EUH211, EUH212	<5%
Numéro CE: 926-141-6 Reg.nr.: 01-2119456620-43- xxxx	Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics Asp. Tox. 1, H304	1-5%
CAS: 101-68-8 EINECS: 202-966-0 Numéro index: 615-005-00-9 Reg.nr.: 01-2119457014-47- xxxx	4,4'-diisocyanate de diphénylméthane Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: $C \ge 5$ % Eye Irrit. 2; H319: $C \ge 5$ % Resp. Sens. 1; H334: $C \ge 0,1$ % STOT SE 3; H335: $C \ge 5$ %	0,1-<1%
CAS: 1065336-91-5 Numéro CE: 915-687-0 Reg.nr.: 01-2119491304-40- xxxx	Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens. 1A, H317	<0,1%
CAS: 9002-86-2 Numéro CE: 618-338-8	ethene, chloro-, homopolymer	20-50%
CAS: 1309-37-1 EINECS: 215-168-2 Reg.nr.: 01-2119457614-35- xxxx	trioxyde de di fer	<5%

Page: 3/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2021 Numéro de version 4 Révision: 26.04.2021

Nom du produit weberseal PU 40 (FR)

	(suite	de la page 2)
CAS: 1305-78-8 EINECS: 215-138-9 Reg.nr.: 01-2119475325-36- xxxx 01-2120034600-72- xxxx	chaux vive Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	<2,5%
CAS: 1317-61-9 EINECS: 215-277-5 Reg.nr.: 01-2119457646-28- xxxx	tétraoxyde de trifer	<2%
CAS: 1333-86-4 EINECS: 215-609-9	noir de carbone	<0,5%
CAS: 1308-38-9 EINECS: 215-160-9 Reg.nr.: 01-2119433951-39- xxxx	trioxyde de dichrome	<0,5%

SVHC néant

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours Remarques générales:

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d'indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche de données.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si necessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever les gants, les vêtements, les chaussures, etc. contaminés. Laver soigneusement les vêtements, les chaussures, les montres, les bijoux, etc. avant de les réutiliser.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante

en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Manifestations allergiques

Dyspnée

Toux

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie adaptées à l'environnement.

(suite page 4)

Page: 4/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 26.04.2021 Date d'impression: 26.04.2021 Numéro de version 4

Nom du produit weberseal PU 40 (FR)

(suite de la page 3)

Eau pulvérisée

Mousse

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NOx)

Cyanure d'hydrogène (HCN)

Isocvanates

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité :

Porter un vêtement de protection totale

Porter un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Assurer une aération suffisante.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Ne pas fermer les récipients (réaction avec l'eau dégageant du gaz carbonique).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre,

consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Do not breath vapours.

Kontakt mit Haut und Augen vermeiden.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Le sol de la pièce de stockage doit être imperméable pour empêcher la fuite de liquides.

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas stocker avec les aliments.

(suite page 5)

Page: 5/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2021 Numéro de version 4 Révision: 26.04.2021

Nom du produit weberseal PU 40 (FR)

(suite de la page 4)

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

No CAS Désignation de la substance % Type Valeur Unité

CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

VLEP Valeurà court terme: 0,2 mg/m³, 0,02 ppm

Valeur à long terme: 0,1 mg/m³, 0,01 ppm

AR, C2, concs. mesurées sur une durée de 5 min

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la

nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Conserver à part les vêtements de protection.

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le brouillard.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la

ventilation est insuffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire quand la concentration dans l'air est supérieur à la valeur limite d'exposition.

Filter A/P

Filter mask for gases, vapours and particles

Protection des mains :

Gants de protection contre les produits chimiques (Standard EN 374-1)

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Butvle

Caoutchouc fluoré (Viton)

Gants en néoprène

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,5 (0,4 for fluorocarbon rubber) mm

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Temps de pénétration : > 480 min Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection (norme EN 166)

(suite page 6)

Page: 6/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2021 Numéro de version 4 Révision: 26.04.2021

Nom du produit weberseal PU 40 (FR)

(suite de la page 5)

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Couleur: Couleurs diverses

Odeur: légère

Seuil olfactif:

Point de fusion:

Non déterminé.

non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition 137 °C

InflammabilitéLe produit n'est pas inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

 inférieure :
 0,6 Vol %

 supérieure :
 8 Vol %

 Point d'éclair
 ≥70 °C

Température d'auto-inflammation Non déterminé.
Température de décomposition : Non déterminé.
pH Non déterminé.
Non déterminé.

Viscosité:

Viscosité cinématique
dynamique :Non déterminé.Non déterminé.Non déterminé.

Solubilité

l'eau : insoluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log) Non déterminé. Pression de vapeur : Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:1,16 g/cm³Densité relative.Non déterminé.Masse volumique:Non applicable.Densité de vapeur:Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: Pâteuse

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité.

Température d'inflammation : ≥200 °C

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Minimum ignition energy

Test de séparation des solvants : Non déterminé.

Changement d'état

Point/l'intervalle de ramollissement

Propriétés comburantesVitesse d'évaporation.
Non déterminé.
Non déterminé.

Informations concernant les classes de

danger physique

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant

(suite page 7)

Page: 7/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2021 Numéro de version 4 Révision: 26.04.2021

Nom du produit weberseal PU 40 (FR)

	(suite de la page 6)
Aérosols	néant	
Gaz comburants	néant	
Gaz sous pression	néant	
Liquides inflammables	néant	
Matières solides inflammables	néant	
Substances et mélanges autoréactifs	néant	
Liquides pyrophoriques	néant	
Matières solides pyrophoriques	néant	
Matières et mélanges auto-échauffants	néant	
Substances et mélanges qui dégagent des		
gaz inflammables au contact de l'eau	néant	
Liquides comburants	néant	
Matières solides comburantes	néant	
Peroxydes organiques	néant	
Substances ou mélanges corrosifs pour les		
métaux	néant	
Explosibles désensibilisés	néant	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

This product can react with some agents under certain conditions. See the other points in this section

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines

Réagit avec l'eau en dégageant du gaz carbonique. Dans des récipients fermés,risque d'éclatement des fûts suite à une surpression.

10.4 Conditions à éviter

Minimiser l'exposition à l'air et l'humidité pour éviter une perte de qualité du produit.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

monoxyde de carbone

isocyanates

Acide cyanhydrique (ou acide prussique)

Oxydes nitriques (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

			•			
	Composar	nt	Type	Valeur	Espèce	
Ì	Oral	LD50	>5.000 mg/kg (Ca	alculation)		
	Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (Ca	alculation)		
	Inhalatoire	LC50/4 h	50 mg/l (Calculati	on)		

(suite page 8)

Page: 8/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2021 Numéro de version 4 Révision: 26.04.2021

Nom du produit weberseal PU 40 (FR)

(suite de la page 7) reaction mass of ethylbenzene and xylene Oral LD50 >2.000 mg/kg (Rat) >2.000 mg/kg (Rabbit) Dermique LD50 Inhalatoire LC50/4 h >20 mg/l (Rat) CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane Oral LD50 >10.000 mg/kg (Rat) Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics Oral LD50 >5.000 mg/kg (Rat) Dermigue LD50 >2.000 mg/kg (Rat) Inhalatoire LC50/4 h >5 mg/l (Rat)

de la peau :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Sensibilisation :

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Non classé comme dangereux pour les organismes aquatiques.

Type d'essa	i Concentration active Méthode Evaluation
reaction ma	ss of ethylbenzene and xylene
LC50/96h	2,6 mg/l (Fish)
EC50/24h	1 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	1,3 mg/l (Algae)
NOEC (21d)	1,57 mg/l (Daphnia magna)
EC 10	1,3 mg/l (Fish)
CAS: 13463-	67-7 dioxyde de titane
LC50/48h	500 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	100 mg/l (Algae)
NOEC (72h)	100 mg/l (Algae)
NOEC (14d)	0,87-1,1 mg/l (Fish)
NOEC (21d)	5 mg/l (Daphnia magna)
	(suite page 9)

____F

Page: 9/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2021 Numéro de version 4 Révision: 26.04.2021

Nom du produit weberseal PU 40 (FR)

(suite de la page 8)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Procédé:

reaction mass of ethylbenzene and xylene

Biod. (28d) 75 % (Biodegradation)

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Eviter le rejet dans l'environnement.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou

les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Évacuer vers un centre d'incinération agréé, selon la législation en vigueur.

Éliminer le produit conformément aux réglementations nationales et locales.

Les codes déchets européens suggérés ici sont basés sur la composition du produit lui-même. Selon les domaines d'utilisation spécifiques, il peut être nécessaire d'attribuer un code déchet différent.

Catalogue européen des déchets

Code de déchets possible: Le code de déchets effectif dépend de la source des déchets.

	08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances
		dangereuses
Ī	HP7	Cancérogène

Emballages non nettoyés :

Recommandation:

Evacuation conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d' ADR, IMDG, IATA	'identification néant	
14.2 Désignation officielle de tra	ansport de l'ONU	
ADR, IMDG, IATA	néant	
14.3 Classe(s) de danger pour le	e transport	
ADR, ADN, IMDG, IATA		
Classe	néant	
14.4 Groupe d'emballage		
ADR, IMDG, IATA	néant	

(suite page 10)

Page: 10/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2021 Numéro de version 4 Révision: 26.04.2021

Nom du produit weberseal PU 40 (FR)

(suite de la page 9) 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable. 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. Indications complémentaires de transport : Non classé dangereux pour le transport comme spécifié aux paragraphes 2.2.41.1.5 du code ADR, 2.4.2.2.1 du code IMDG et 3.4.1.1.2.1 du code IATA étant donné que le produit est solide et que sa vitesse de combustion est inférieure à 2,2 mm/s. "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Regulation (EC) No 1907/2006 (REACH) (Candidate List, Annexes XIV and XVII)

Regulation (EC) No 1272/2008 (CLP)

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 cf. section 2

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Restriction: 3, 20, 56a, 74

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

BG-Merkblätter:

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 11)

Page: 11/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 26.04.2021 Numéro de version 4 Révision: 26.04.2021

Nom du produit weberseal PU 40 (FR)

(suite de la page 10) H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. Provoque une sévère irritation des yeux. H319 H332 Nocif par inhalation. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière. Service établissant la fiche technique de sécurité: Département Sécurité produits Contact: Monsieur Laurent Pauget: Tél.: 04 74 52 58 92 Numéro de la version précédente: 3 Acronymes et abréviations: ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA) ICAO: International Civil Aviation Organisation GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation) vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aigue pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

* Données modifiées par rapport à la version précédente

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.